

BELGIQUE

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LE SPORT

BROCHURE 2019¹



POPULATION TOTALE
11 609 029

ÂGE MÉDIAN
41,3 ANS



PIB PAR HABITANT
44 082 €



POPULATION

49.0 %

HOMMES



FEMMES

51,0 %

ESPÉRANCE DE VIE

76,4 ANS

HOMMES

FEMMES

82,8 ANS

Sources: Countrymeters 2019

« TOUS ENSEMBLE – VERS UNE PARITÉ DES GENRES DANS LE SPORT »

Les données de cette fiche d'information sont issues du projet commun de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe « TOUS ENSEMBLE – vers une parité des genres dans le sport ». Il a pour objectif d'aider les pouvoirs publics et les organisations sportives à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport et à adopter une stratégie de parité hommes-femmes. Le projet **couvre et normalise la collecte de données dans 18 pays sur la base d'un ensemble d'indicateurs de l'égalité entre les femmes et les hommes** définis d'un commun accord dans six domaines stratégiques : les fonctions de direction, l'accompagnement sportif, la participation, la violence fondée sur le genre, les médias/communication et les politiques et programmes promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

► **Pour plus de résultats sur la Belgique et les autres pays participant au projet, ainsi que des exemples de bonnes pratiques et une boîte à outils sur l'égalité hommes-femmes dans le sport, consultez le site web du projet : www.coe.int/sport/ALLIN**

1. Résultats des 61 fédérations de sports olympiques (30 dans la communauté flamande, 28 dans la communauté française, qui porte le nom de Fédération Wallonie-Bruxelles et 3 à l'échelle nationale (biathlon, bobsleigh, skeleton et luge, curling)* ainsi que de l'agence des sports flamande, l'administration des sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Comité olympique belge. Toutes les données ont été rassemblées le 31 décembre 2018, à l'exception de celles concernant le domaine de la participation, qui ont été rassemblées le 31 décembre 2017.

* Les décrets sur la reconnaissance et le subventionnement des fédérations sportives s'appliquent au niveau des Communautés. C'est la raison pour laquelle la quasi-majorité des fédérations sportives sont communautaires.

2. Estimations pour 2019.

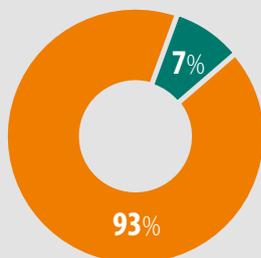


LES FONCTIONS DE DIRECTION

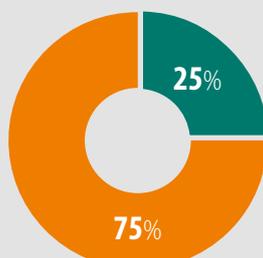
DONNÉES VENTILÉES PAR GENRE



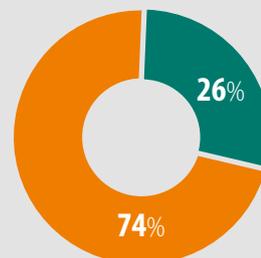
1 FEMMES ET HOMMES PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATIONS DE SPORTS OLYMPIQUES (%)



2 FEMMES ET HOMMES VICE-PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATIONS DE SPORTS OLYMPIQUES (%)



3 POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES DIRIGEANT DES FÉDÉRATIONS DE SPORTS OLYMPIQUES (%)



- ▶ Quatre (7 %) des fédérations de sports olympiques sont présidées par une femme **1**. Trois d'entre elles, les fédérations de gymnastique, de rugby et de voile, se trouvent dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, et une, celle de ski, dans la Communauté flamande.
- ▶ Au total, les 61 fédérations de sports olympiques comptent 61 vice-présidents. Parmi eux, 25 % (n=15) sont des femmes **2**. Dix œuvrent au sein de fédérations sportives dans la Fédération de Wallonie-Bruxelles (67 %) et cinq (33 %) dans la Communauté flamande.
- ▶ Trois fédérations (5 %), toutes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, comptent le même nombre de femmes et d'hommes vice-présidents. Il s'agit des fédérations d'athlétisme, de badminton et de volleyball.
- ▶ 26 % (n=16) des fédérations sportives sont dirigées par une femme **3**. La Communauté flamande (33 %) compte davantage de dirigeantes que la Fédération Wallonie-Bruxelles (18 %).

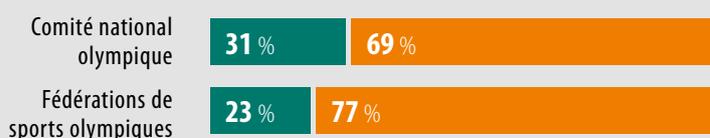
LES DEUX SERVICES PUBLICS CHARGÉS DES SPORTS

comptent 11 (23 %) femmes et 36 (77 %) hommes à des postes administratifs/de direction.

LE COMITÉ OLYMPIQUE

est présidé par une femme et compte deux vice-présidents. Il est dirigé par un homme.

4 FEMMES ET HOMMES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES FÉDÉRATIONS DE SPORTS OLYMPIQUES ET DU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE (%)



Le Comité national olympique compte plus d'administratrices (31 %) que les fédérations de sports olympiques (23 %) **4**. Les administratrices sont plus nombreuses dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (29 %) que dans la Communauté flamande (16 %).

Une fédération, celle de curling, a le même nombre de femmes et d'hommes au sein de son conseil d'administration.

ACTIONS/MESURES PRISES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMMES AUX POSTES DÉCISIONNELS

43 % (n=26) des fédérations sportives (13 dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, 11 dans la Communauté flamande et 2 fédérations nationales (biathlon, curling)) ont mis en œuvre des mesures depuis 2015 pour recruter davantage de femmes aux postes décisionnels. Ces fédérations sont les suivantes : basketball (CFI³+FWB⁴), biathlon, boxe (CFI), curling, cyclisme (FWB), escrime (CFI), football (CFI+FWB), golf (CFI+FWB), hockey (CFI+FWB), judo (FWB), rugby (CFI), voile (CFI), tir (FWB), ski (CFI), natation (FWB), taekwondo (CFI+FWB), tennis (CFI+FWB), triathlon (FWB), volleyball (FWB) et haltérophilie (FWB).

50 % (n=13) de ces fédérations sportives ont mis en place des procédures d'élection ou de désignation tenant compte de la problématique hommes-femmes. 42 % (n=11) ont inclus la représentation des femmes et des hommes dans les statuts de leur organisation et 38 % (n=10) ont établi des quotas ou des objectifs femmes-hommes dans leurs procédures d'élection ou de désignation. Bien que le nombre de fédérations sportives ayant pris des mesures positives dans ce domaine soit le même dans la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la seconde a joué un rôle bien plus actif que la première.

3. Communauté flamande.

4. Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française).

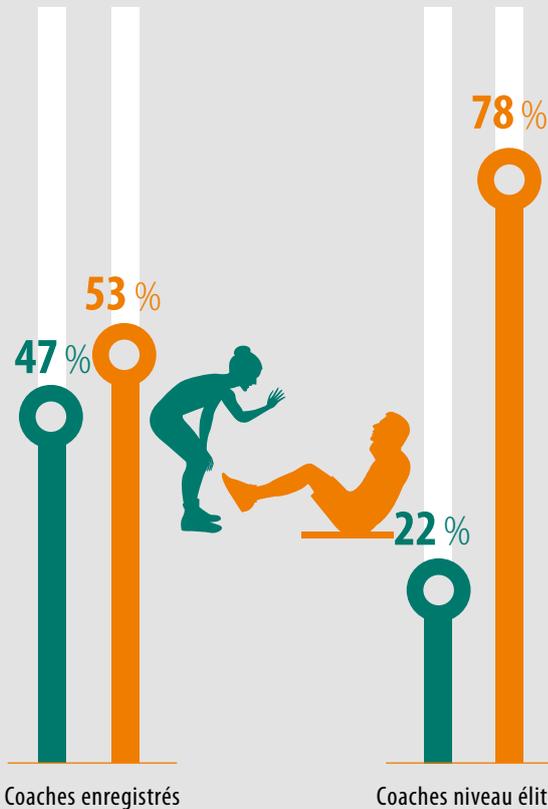


ACCOMPAGNEMENT SPORTIF⁵⁻⁶

DONNÉES VENTILÉES PAR GENRE

5

FEMMES ET HOMMES COACHES ENREGISTRÉS ET COACHES EMPLOYÉS AU NIVEAU ÉLITE DANS LES FÉDÉRATIONS NATIONALES DE SPORTS OLYMPIQUES (%)



Les femmes coaches enregistrées dans les fédérations de sports olympiques représentent **47 %** (n=12 900) de tous les coaches et **22 %** (n=74) des coaches employés au niveau élite. Il existe une grande différence entre la Communauté flamande (57 %) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (25 %) dans le nombre de femmes coaches enregistrées, qui s'explique principalement par le nombre de femmes coaches enregistrées au sein de la fédération de gymnastique de la Communauté flamande.

TOUS LES COACHES ENREGISTRÉS

Les fédérations présentant le pourcentage le plus élevé de femmes coaches enregistrées en Belgique sont les suivantes :

- ▶ Patinage artistique : 88 % (n=57)
- ▶ Gymnastique : 79 % (n=9145)
- ▶ Natation : 62 % (n=1314)
- ▶ Au sein de la Communauté flamande, les sports qui comptent la plus grande part de femmes coaches sont ceux mentionnés ci-dessus. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont le patinage artistique, le tir et le volleyball.

Les fédérations présentant le pourcentage le plus élevé d'hommes coaches enregistrés en Belgique ne sont pas du tout les mêmes entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- ▶ Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, six sports ne comptent que des hommes coaches. Il s'agit du badminton (n=3), de l'escrime (n=2), du handball (n=3), du tennis de table (n=6), du taekwondo (n=2) et de la lutte (n=10).
- ▶ Dans la Communauté flamande, seul le cyclisme est dans ce cas (n=8).

Trois fédérations (l'haltérophilie dans la Communauté flamande, le tir à l'arc et la voile dans la Fédération Wallonie-Bruxelles), comptent autant de femmes que d'hommes parmi les coaches enregistrés.

COACHES NIVEAU ÉLITE

- ▶ **46 %** (n= 28) des fédérations n'emploient pas de femmes coaches au niveau élite
- ▶ **54 %** (n= 33) des fédérations emploient entre 1 et 13 femmes coaches au niveau élite (74 au total)
- ▶ **84 %** (n=51) des fédérations emploient entre 1 et 20 hommes coaches au niveau élite (269 au total)

ACTIONS/MESURES PRISES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMMES COACHES

18 % (n=11) des fédérations sportives ont mis en œuvre des mesures depuis 2015 pour recruter davantage de femmes coaches. Ces fédérations sont les suivantes : cyclisme (FWB), patinage artistique (CFI), football (CFI+FWB), judo (CFI+FWB), rugby (CFI), tennis de table (CFI), tennis (FWB) et volleyball (CFI+FWB).

La mesure prise par la plupart des fédérations a été d'établir des procédures de recrutement claires et tenant compte de la problématique hommes-femmes (64 % n=7). 27 % prévoient des postes réservés aux femmes coaches dans les programmes de formation (Fédération Wallonie-Bruxelles). 18 % (n=2) ont créé une base de données des femmes coaches, organisé des formations exclusivement réservées aux femmes coaches et élaboré une stratégie visant à augmenter le nombre de femmes coaches (dans la Communauté flamande).

L'administration des sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé des campagnes de sensibilisation ciblant les femmes.

L'agence des sports flamande suit des procédures de recrutement transparentes, a établi une base de données des femmes coaches et organisé des campagnes de sensibilisation ciblant les femmes.

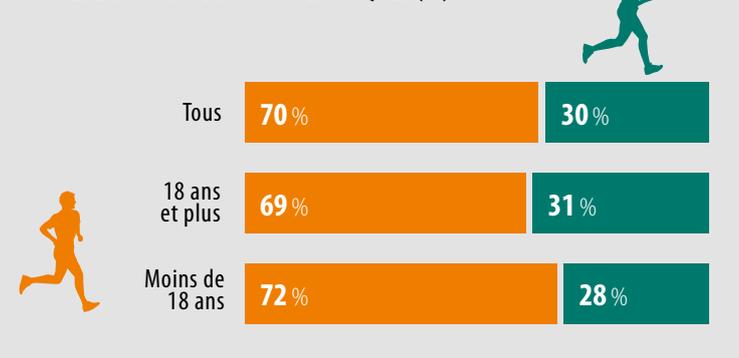
5. Dans la section suivante, le terme « coaches » englobe également les formatrices/formateurs et les instructrices/instructeurs.
6. Trois des fédérations sportives (athlétisme (CFI), hockey (CFI) et ski (FWB) n'ont pas répondu aux questions sur les coaches enregistrés, et les informations de la fédération flamande de voile n'ont pas été utilisées pour cause d'incohérence dans les données.



PARTICIPATION (du sport de masse au sport d'élite)⁷

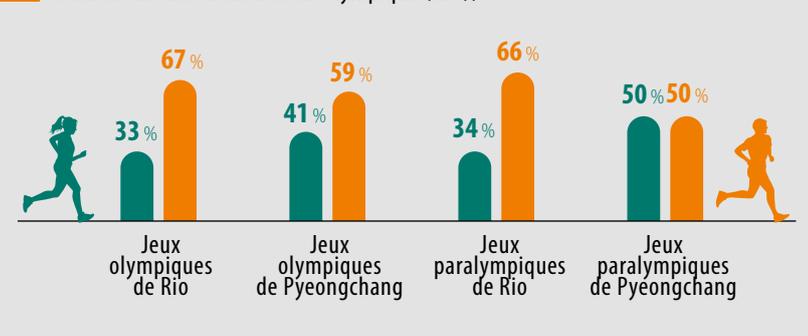
DONNÉES VENTILÉES PAR GENRE

6 FEMMES ET HOMMES MEMBRES DE FÉDÉRATIONS DE SPORTS OLYMPIQUES (%)



- ▶ Les clubs sportifs comptent moins de femmes adultes (31 %) que d'hommes et les jeunes filles représentent 28 % des membres. Au sein de la Communauté flamande, les femmes (30 %) sont plus actives que dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (28 %). 61 % (n=37) des fédérations sportives comptent moins de 40 % de membres féminins.
- ▶ Les sports qui enregistrent la plus grande part de femmes en Belgique sont l'équitation (82 %) et la natation (72 %). Le tir (90 %) et le tennis de table (87 %) quant à eux comptent le plus grand nombre d'hommes.
- ▶ Dans la Communauté flamande, le patinage artistique (90 %) compte presque uniquement des membres féminins. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est aussi le cas de la gymnastique (81 %) et de l'équitation (82 %). L'association belge de curling (91 %) et la fédération nationale de bobsleigh et skeleton (89 %) sont quasi exclusivement féminines. Les sports équivalents chez les hommes sont la lutte (99 %) et le football (92 %) dans la Communauté flamande et le cyclisme (99 %) et la lutte (98 %) dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

7 FEMMES ET HOMMES PARTICIPANT AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE RIO (2016) ET DE PYEONGCHANG (2018) (%) – Source : Comité international olympique (CIO)



Lors des derniers Jeux olympiques et paralympiques, les délégations belges comptaient davantage d'hommes que de femmes, à l'exception des jeux paralympiques de Pyeongchang, auxquels seuls une femme et un homme ont participé. L'écart entre les femmes et les hommes est plus grand pour les Jeux olympiques de Rio, où seuls 33 % des athlètes étaient des femmes **7**.

ACTIONS/MESURES PRISES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE FILLES ET DE FEMMES PRATIQUANT UN SPORT OU UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

39 % (n=24) des fédérations sportives (12 dans la Communauté flamande, 11 dans la Fédération Wallonie-Bruxelles et une fédération sportive nationale (biathlon)), ont mis en œuvre des mesures visant à augmenter le nombre de filles et de femmes pratiquant un sport ou une activité physique. Ces fédérations sont les suivantes : basketball (CFI+FWB), biathlon, cyclisme (CFI+FWB), escrime (CFI), football (CFI+FWB), golf (FWB), handball (CFI), hockey (CFI+FWB), judo (CFI+FWB), rugby (CFI+FWB), tennis de table (CFI), taekwondo (CFI+FWB), tennis (CFI+FWB), triathlon (FWB), volleyball (CFI) et haltérophilie (FWB).

67 % (n=16) de ces fédérations sportives ont mené des campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes filles et les femmes et 58 % (n=14) disposent de plans d'action visant à augmenter le nombre de jeunes filles et de femmes pratiquant un sport. 54 % (n=13) ont fait des efforts pour offrir un accès équitable aux installations sportives à la fois aux femmes et aux hommes.

L'agence des sports flamande a également contribué à changer la façon dont les compétitions et les championnats se déroulent, afin de mieux les adapter aux femmes. Elle a également organisé des campagnes de sensibilisation.

ACTIONS/MESURES VISANT À AMÉLIORER LA SITUATION DES ATHLÈTES FÉMININES AU NIVEAU ÉLITE

31 % (n=19) des fédérations sportives ont mis en œuvre des programmes visant à améliorer la situation des athlètes féminines au niveau Élite. 12 de ces fédérations (63 %) se trouvent dans la Communauté flamande. Ces fédérations sont les suivantes : badminton (CFI), basketball (CFI+FWB), biathlon, boxe (CFI), canoë (CFI), cyclisme (CFI), escrime (CFI), football (CFI), golf (CFI), handball (CFI), hockey (CFI+FWB), judo (FWB), rugby (FWB), patinage artistique (CFI), taekwondo (FWB), volleyball (CFI) et haltérophilie (FWB).

Les principales mesures mises en œuvre concernent essentiellement les finances. Par exemple, l'égalité des récompenses et des salaires entre les équipes nationales féminines et masculines et un système de primes équitable.

Le Comité olympique octroie des récompenses de même valeur et tient compte de la problématique hommes-femmes lorsqu'il verse des fonds au sport d'élite.

Lorsque l'agence des sports flamande verse des fonds aux organisateurs d'un événement, elle demande à voir leur politique sur l'égalité des récompenses.

7. Les fédérations de badminton, basketball, boxe, gymnastique, judo et voile dans la Communauté flamande et de patinage artistique, rugby, tennis et volleyball dans la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas répondu à la question sur les membres. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, les informations sur les membres parmi les personnes âgées de plus de 18 ans n'ont pas été communiquées par les fédérations de football et de lutte.

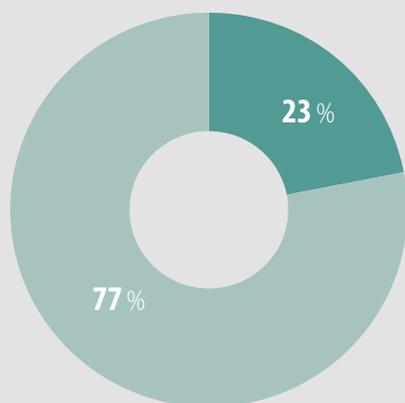


VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

PLAN D'ACTION

8

FÉDÉRATIONS DE SPORTS OLYMPIQUES DOTÉES D'UNE POLITIQUE OU D'UN PLAN D'ACTION VISANT À PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE DANS LE SPORT (%)



● Ont une politique ou un plan d'action
● N'ont pas de politique ni de plan d'action

23 % (n=14) des fédérations sportives disposent d'une politique/d'un plan d'action visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre dans le sport **8**.

La quasi-majorité de ces fédérations (86 % n=12) sont issues de la Communauté flamande. Huit de ces politiques ont été adoptées en 2018.

Parmi celles disposant d'une politique/d'un plan d'action :

- ▶ 79 % (n=11) ont un mécanisme de suivi et d'évaluation ;
- ▶ 93 % (n=13) ont des ressources humaines dédiées à la mise en œuvre de la politique/du plan d'action ;
- ▶ 21 % (n=3) ont des fonds alloués.
- ▶ Le **Comité olympique** dispose d'une politique de lutte contre la violence fondée sur le genre et de ressources humaines qui se consacrent à sa mise en œuvre.
- ▶ L'**agence des sports flamande** a adopté son plan d'action en 2015. Elle a mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation afin d'évaluer les progrès et le financement, ainsi que des ressources humaines dédiées à sa mise en œuvre.



ACTIONS/MESURES PRISES POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

33 % (n=20) des fédérations sportives ont mis en œuvre des mesures depuis 2015, pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre dans le sport. 15 (75 %) de ces fédérations sont issues de la Communauté flamande. Ces fédérations sont les suivantes : athlétisme (CFI), boxe (CFI), équitation (CFI), escrime (CFI), patinage artistique (CFI+FWB), football (CFI), golf (CFI), handball (CFI), hockey (CFI), judo (FWB), tir (FWB), natation (CFI+FWB), tennis de table (CFI), taekwondo (CFI+FWB), tennis (CFI), triathlon (CFI), et volleyball (CFI).

Les mesures prises incluent principalement l'élaboration de codes de conduite/lignes directrices éthiques pour les coaches et les personnes occupant des fonctions de direction ou des postes décisionnels (75 % n=15), la nomination d'un responsable du bien-être ou de la protection (60 % n=12) et des campagnes de sensibilisation (55 % n=11).

L'**agence des sports flamande** a joué un rôle très actif dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et sa prévention. Elle a pris un grand nombre de mesures différentes. Elle a soutenu des études de recherche, mis en place une assistance téléphonique et une procédure de réclamation formelle pour le signalement des faits de violence fondée sur le genre. Elle a également rédigé une stratégie, ajouté un paragraphe dans ses statuts interdisant la violence fondée sur le genre et organisé plusieurs types de formations et d'ateliers pour les sportifs, les coaches et les responsables.

Le **Comité olympique** a également élaboré un plan d'action et mis en œuvre des procédures pour réduire au minimum le risque (vérification du casier judiciaire, procédure d'évaluation des risques, etc.). Il a mis en place une assistance téléphonique et ajouté dans ses statuts une mention qui interdit tout fait de violence fondée sur le genre.

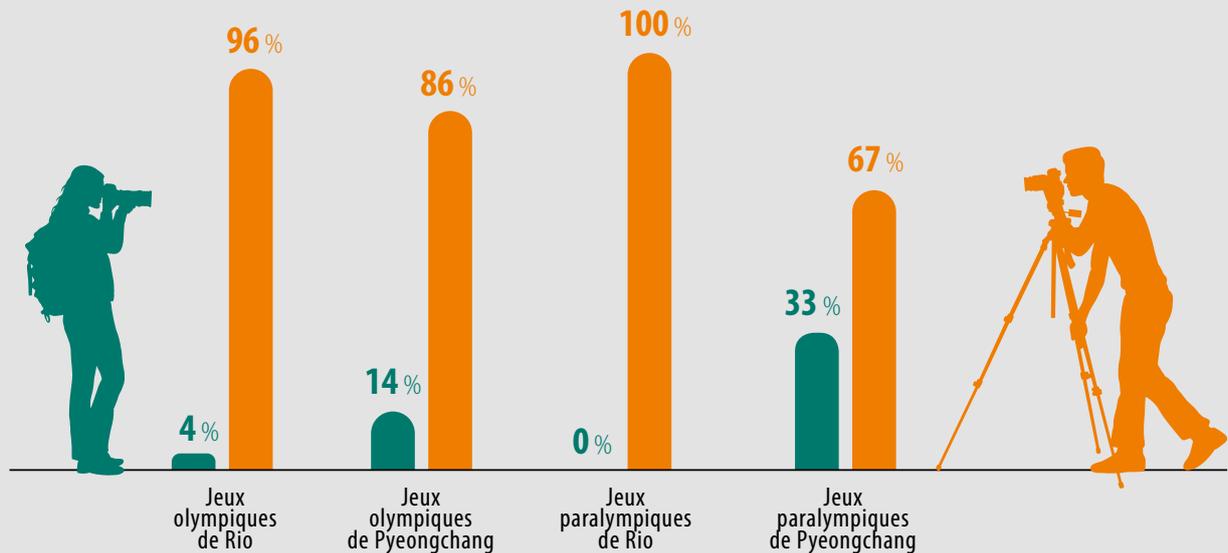


MÉDIA/COMMUNICATION

DONNÉES VENTILÉES PAR GENRE

9

FEMMES ET HOMMES JOURNALISTES/REPORTERS ACCRÉDITÉS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (%) (Source : CIO)



Très peu de femmes journalistes et reporters issues de sociétés et d'organisations de médias en Belgique ont travaillé lors des derniers Jeux olympiques. À Rio, il n'y avait qu'une seule femme journaliste et 27 reporters de sexe masculin **9**.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA COMMUNICATION

10% (n=6) des fédérations ont établi des lignes directrices relatives à la représentation équilibrée des femmes

et des hommes dans leurs supports de communication, notamment les médias sociaux. Trois de ces fédérations sportives se trouvent dans la Communauté flamande (football, tennis et volleyball) et trois dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (basketball, football et tir). En général, les fédérations ont répondu qu'elles ne faisaient pas de différence entre les femmes et les hommes dans la façon de présenter les sportifs dans les médias. Elles ont également indiqué que l'égalité hommes-femmes était toujours prise en considération dans la planification et le matériel des campagnes spéciales. Par exemple, la fédération de volleyball de la Communauté flamande respecte le même accord écrit pour la description des membres des équipes nationales féminines et masculines.





POLITIQUES ET PROGRAMMES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

PLAN D'ACTION ET PLAN D'ACTIVITÉS À LONG TERME



Athlétisme (CFI+FWB), basketball (CFI), biathlon, cyclisme (FWB), escrime (CFI), patinage artistique (FWB), golf (FWB), handball (CFI), hockey (FWB), judo (CFI+FWB), voile (FWB), tir (FWB), natation (CFI), tennis de table (FWB), taekwondo (FWB), tennis (FWB), triathlon (FWB) et volleyball (CFI)



Basketball (CFI), golf (CFI+FWB), handball (CFI), hockey (FWB), tir (FWB), taekwondo (FWB), et triathlon (FWB)

- ▶ Comme indiqué à gauche, l'égalité hommes-femmes est citée dans 33 % (n=20) des plans à long terme des fédérations sportives. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, les fédérations sont plus nombreuses (63 % n=12) que dans la Communauté flamande (37 % n=7) à avoir intégré l'égalité hommes-femmes dans leurs plans à long terme. 13 % (n=8) disposent d'une politique écrite destinée à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport. La plus ancienne date de 2006 (fédération de tir de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- ▶ Sept sports dotés d'une politique écrite spécifique relative à l'égalité hommes-femmes, ont intégré cette problématique dans leur plan d'action ou leur plan d'activités à long terme.
- ▶ L'agence des sports flamande mentionne l'égalité hommes-femmes dans son plan d'activités et dispose d'un plan spécifique pour l'égalité hommes-femmes dans le sport.

10

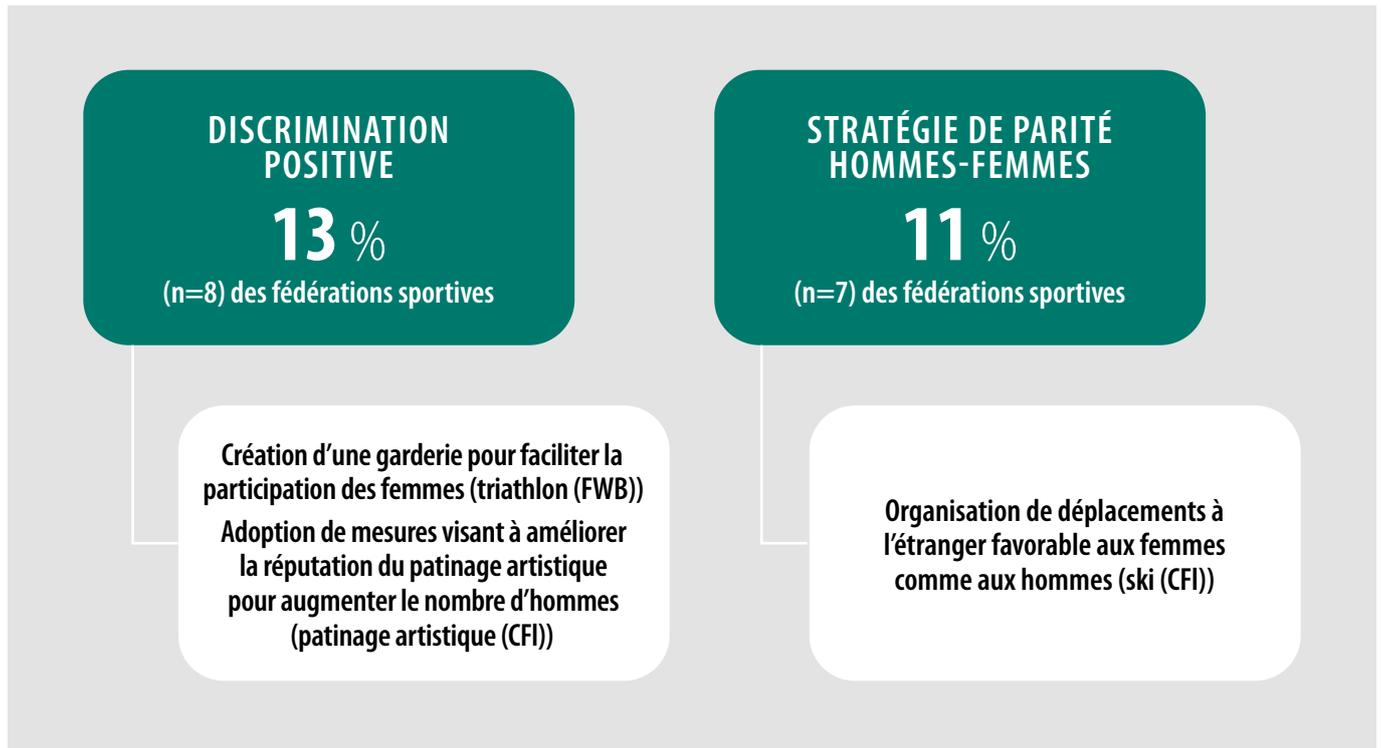
CONTENU DE LA POLITIQUE/DU PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE POUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DES FÉDÉRATIONS NATIONALES DE SPORTS OLYMPIQUES (%)



75 % des fédérations sportives dotées d'une politique spécifique pour l'égalité hommes-femmes ont des objectifs relatifs à la représentation des femmes et des hommes en matière de participation et 38 % ont des objectifs liés à l'égalité hommes-femmes aux postes décisionnel **10**.

- ▶ Le plan d'action de l'**agence des sports flamande** énonce des mesures concrètes pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le sport.

DISCRIMINATION POSITIVE ET STRATÉGIES D'APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Peu de fédérations sportives se servent de la discrimination positive (13 %, n=8) ou des stratégies d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (11 %, n=7) pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. La moitié (n=4) des fédérations sportives qui ont recours à la discrimination positive appartiennent à la Communauté flamande. Parmi les fédérations ayant établi une stratégie de parité hommes-femmes, 71 % (n=5) se trouvent dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des exemples de mesures prises et de stratégies utilisées sont cités ci-dessus.

CONCLUSION

En Belgique, les hommes gouvernent le sport. Quatre des 61 fédérations sportives ayant participé à cette collecte de données sont présidées par une femme; 25 % des vice-présidents et 23 % des administrateurs de ces fédérations sont des femmes. La Belgique compte beaucoup de femmes coaches, 47 % sont enregistrées mais seulement 22 % sont employées dans le sport d'élite. Environ un tiers des membres de clubs sportifs sont des femmes.

Les fédérations ont activement essayé d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes décisionnels. 43 % d'entre elles ont pris des mesures dans ce domaine, mais 18 % seulement ont mis en œuvre des mesures visant à augmenter le nombre de femmes coaches. Environ un tiers (33 %) des fédérations ont mis en place des outils pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre. Seules 12 % disposent d'une politique spécialement destinée à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport.

L'agence des sports flamande a joué un rôle actif dans de nombreux domaines, encourageant et initiant le changement. Pour sa part, l'administration des sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles a davantage contribué à l'égalité hommes-femmes dans l'accompagnement sportif, par rapport à d'autres questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Comité olympique a également mis en œuvre des outils destinés à améliorer la situation des sportifs de haut niveau et à renforcer la prévention de la violence fondée sur le genre.

Il existe des différences entre les deux communautés. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), un plus grand nombre de femmes occupent des postes de direction, tandis qu'au sein de la Communauté flamande, les femmes sont plus nombreuses à pratiquer un sport ou à exercer la profession de coach. En ce qui concerne la lutte contre la violence fondée sur le genre et sa prévention, les fédérations sportives sont plus nombreuses à avoir agi dans la Communauté flamande. Cependant, les fédérations de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont contribué activement à l'augmentation du nombre de femmes aux fonctions de direction.